

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 5 avril 2022, à 18 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Julie Bernier, greffière adjointe
M^e Jean-Michel Vachon, notaire

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 250 mots, par courriel, en indiquant clairement dans l'objet « Question pour la séance du conseil municipal », à l'adresse greffe@vsad.ca avant 16 h 30 ce jour. Le citoyen qui s'identifie peut aussi poser une question via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Toute question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

2022-131

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENT

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N^o REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022 (SUITE)

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation entre le 9 mars et le 1^{er} avril 2022 est déposée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2022-132

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2022;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 23 MARS 2022 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 23 mars 2022.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 29 MARS 2022 — RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 29 mars 2022.

2022-133

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 AVRIL 2022 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 6 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022 (SUITE)

- AP2022-167** Adjudication de contrats relativement à une entente pour la fourniture de matériel de signaux lumineux – Lots 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 9 (Appel d'offres public 76 784)
- AP2022-147** Adjudication d'un contrat pour la plantation – Réaménagement du boulevard Hochelaga, phases I et II (Appel d'offres public 76 988)
- AP2022-157** Paiement, au *Receveur général du Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada)*, pour les licences de radiocommunication (Dossier 49011)
- AP2022-198** Adjudication de contrats pour des travaux de peinture pour piscines et pataugeoires (Appel d'offres public 76 996)
- RH2022-252** Nomination de madame Nathalie Jolicoeur (ID. 126 662), à titre de directrice par intérim du Service de l'ingénierie
- AP2022-215** Renouvellement des contrats de licences d'utilisation des produits SAP pour une période d'un an, du 31 juillet 2022 au 30 juillet 2023 (Dossier 42209)
- PQ2022-005** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'études de caractérisation environnementale et de travaux de nature mixte de réhabilitation de sites contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1459, et dépôt du projet de règlement
- PQ2022-005** Appropriation de 300 000 \$ au fonds général
- PQ2022-007** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1461, et dépôt du projet de règlement
- PQ2022-007** Appropriation de 400 500 \$ au fonds général
- PQ2022-013** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'optimisation et de gestion des sols d'excavation générés par les activités municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1468, et dépôt du projet de règlement
- PQ2022-013** Appropriation de 2 000 000 \$ au fonds général
- PQ2022-012** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'identification des causes de refoulement et de surverse des réseaux d'égout et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1476, et dépôt du projet de règlement
- PQ2022-012** Appropriation de 83 500 \$ au fonds général
- LS2022-008** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de construction, de rénovation et d'amélioration sur des bâtiments et des équipements récréatifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1488, et dépôt du projet de règlement
- LS2022-008** Appropriation de 150 000 \$ au fonds général
- EM2022-002** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés électriques de nature mixte ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1498, et dépôt du projet de règlement
- EM2022-002** Appropriation de 267 700 \$ au fonds général

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022 (SUITE)

- PQ2022-008** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de mise en œuvre du plan de Vision de l'arbre et du projet Canopée et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1460*
- PQ2022-009** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de plantation d'arbres en bordure des rues aux fins de remplacement des frênes et dans les parcs et les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1462*
- PQ2022-006** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection d'aménagements paysagers et de terrains sportifs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1470*
- PQ2022-011** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de reconstruction et d'aménagement de sentiers pédestres en milieu naturels et dans les espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1471*
- PQ2022-010** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de mise en valeur de parcs naturels et d'espaces verts et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1472*
- AE2022-002** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de correction des branchements de services inversés du réseau d'égout pluvial et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1478*
- EM2022-001** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de nature mixte de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins du remplacement des lignes de service en plomb et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1490*
- AE2022-003** *Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives à la gestion de projets spéciaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1491*

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2022-131** Entente entre la Ville de Québec et *Orange Traffic inc.*, relative à la fourniture de pièces pour système de préemption d'incendie (Dossier 77227)
- DE2022-125** Entente entre la Ville de Québec et *Les consultants en gestion Sylroy inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation du logiciel Folks en Amérique du Nord*
- SO2022-001** Renouvellement du mandat d'un administrateur au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- AP2022-183** Avis de modification numéro 3 relatif au contrat de services professionnels juridiques, afin de représenter la Ville de Québec dans le dossier visant la protection des renseignements policiers, tactiques, opérationnels et stratégiques (CS-200-17-032443-210) (Dossier 76466)
- AP2022-190** Avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et le *Palais Montcalm – Maison de la musique*, relative à la gestion et au renouvellement pour les années 2022 et 2023 (Dossier 51572)
- DE2022-180** Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Intellinox Technologies inc.*, afin de modifier la date de fin de projet et celle de la réclamation finale, ainsi que certaines dépenses prévues du

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022 (SUITE)

projet Commercialisation internationale de la technologie ECOAZUR®

- DE2022-199** Entente entre la Ville de Québec et CRZUS Technologie Financière inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Ronde de financement pour la préparation à la commercialisation et à l'exportation Planification de l'aménagement et de l'environnement
- AP2022-204** Paiement, à Telus Communications inc., des dépenses pour des services professionnels et techniques, relativement au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du Projet du tramway de Québec (Dossier 76430)
- AP2022-208** Paiement, à Énergir, S.E.C., des dépenses pour des services professionnels et techniques requis, relativement au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du Projet du tramway de Québec (Dossier 74454)
- PA2022-009** Nomination de membres au sein du Comité consultatif agricole de l'agglomération de Québec
- PA2022-035** Prise d'acte du rapport des dépenses et des travaux réalisés pour l'aménagement d'une piste cyclable et d'une passerelle cyclopiétonne dans le parc des Saules, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec
- PA2022-038** Prise d'acte du rapport des dépenses et des travaux réalisés pour le remplacement des bollards par des îlots ralentisseurs sur le corridor du Littoral à l'intersection de la rue de l'Anse-au-Foulon, dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) du ministère des Transports du Québec
- TM2022-045** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*, relative à la réalisation de travaux pour l'implantation de la phase II du *Métrobus 807*
- TM2022-065** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant plusieurs rues, avenues et boulevards – Tous les arrondissements
- SO2022-002** Abrogation de la résolution CA-2020-0426 – Vente d'une parcelle de terrain et octroi de servitude au 155, rue Saunders – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- AP2022-191** Prise d'acte du *Rapport annuel 2021 – Application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec*
- DE2022-177** Entente entre la Ville de Québec et l'*Aéroport de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Expansion de la zone d'attractivité de YQB*
- TM2022-060** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux voies réservées aux autobus urbains*, R.A.V.Q. 1433, et dépôt du projet de règlement
- PA2022-041** Avis de motion relatif au *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, R.A.V.Q. 1495, et dépôt du projet de règlement

LS2022-007 *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et d'amélioration sur des bâtiments et équipements récréatifs relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1487*

TE2022-002 *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration des infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1494*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2022-134

MAIRIE — AIDE FINANCIÈRE — ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE (AFÉAS SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES) — FÊTE DES AÎNÉS 2022

CONSIDÉRANT la demande de l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (AFÉAS Saint-Augustin-de-Desmaures) datée du 2 mars 2022 et soumise à l'attention des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 000 \$ à l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (AFÉAS Saint-Augustin-de-Desmaures) pour la Fête des Aînés 2022;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-722-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2022-135

MAIRIE — DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC — PLANTATION D'ARBRES EN BORDURE NORD DE L'AUTOROUTE FÉLIX-LECLERC (A-40) ENTRE LE VIADUC À L'OUEST DU PARC INDUSTRIEL NORD ET LE VIADUC DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT

CONSIDÉRANT QU'IL y a très peu d'arbres en bordure nord de l'autoroute Félix-Leclerc (A-40) sur le tronçon situé entre le viaduc à l'ouest du parc industriel Nord et le viaduc de la route de Fossambault, créant notamment des enjeux de sécurité en raison des vents importants qui traversent ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE c'est la responsabilité du ministère des Transports du Québec d'assurer la plantation d'arbres en bordure de l'autoroute Félix-Leclerc (A-40);

CONSIDÉRANT QUE la présence d'arbres à cet endroit diminuerait le bruit provenant de l'autoroute pour les résidents du rang des Mines, en plus de rendre ce tronçon plus sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports du Québec de réaliser la plantation d'arbres en bordure nord de l'autoroute Félix-Leclerc (A-40) sur le tronçon situé entre le viaduc à l'ouest du parc industriel Nord et le viaduc de la route de Fossambault;

DE transmettre la présente résolution au ministre des Transports, M. François Bonardel et à la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et députée de Louis-Hébert, Mme Geneviève Guilbault.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2022-136

DIRECTION GÉNÉRALE — NOMINATIONS DE GREFFIERS SUBSTITUTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE nommer M^e Josie-Anne Tardif à titre d'assistante-greffière substitue et M^e Jean-Michel Vachon à titre d'assistant-greffier substitut en cas d'absence de la greffière et de la greffière adjointe ou de la vacance à ces postes;

D'abroger les résolutions 2017-417 et 2018-211.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2022-137

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-138

GREFFE — CRÉATION ET AFFECTATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION — ARTICLES 278.1 ET 278.2 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la Loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022 (SUITE)

D'affecter, pour l'année 2022, au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 75 000 \$;

D'autoriser un virement budgétaire de 25 000 \$ du poste budgétaire 02-135-10-419 vers le poste 03-610-00-002;

D'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ du poste budgétaire 02-135-00-141 vers le poste 03-610-00-002;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 03-610-00-002.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-139

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES — 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a lancé l'appel de projets annuel en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière afin de répondre aux besoins et à la demande de sa clientèle utilisatrice de la bibliothèque Alain-Grandbois en offrant une sélection plus diversifiée de livres, de documents numériques, imprimés et sonores;

CONSIDÉRANT QUE, si elle est accordée, la subvention par le ministère de la Culture et des Communications permettra d'atteindre cet objectif;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque Alain-Grandbois a un budget d'acquisition pour sa collection documentaire de 146 550 \$ pour l'année 2022 et qu'une partie de cette somme peut être subventionnée par le ministère de la Culture et des Communications par son appel de projets annuel de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser la coordonnatrice à la culture du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou son remplaçant, à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets annuel en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, et ce, pour l'exercice financier 2022-2023;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou son remplaçant, à signer tous les documents en lien avec la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-140

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville met en place un événement pour souligner la Fête nationale des Québécois le 24 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec offre des possibilités de financement par son *Programme d'aide financière au Mouvement national des Québécois et Québécoise*;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral offre également un financement par le volet « *Le Canada en Fête* » du *Programme des célébrations et commémorations fédéral*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser la coordonnatrice aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou son remplaçant, à déposer une demande d'aide financière pour la réalisation de la Fête nationale 2022, auprès du *Programme d'aide financière au Mouvement national des Québécois et Québécoises* ainsi qu'au volet « *Le Canada en Fête* » du *Programme des célébrations et commémorations fédéral*;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou son remplaçant, à signer tous les documents en lien avec la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-141

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES, LA VILLE DE QUÉBEC, LE SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS ET LE CLUB DE SOCCER CRSA INC. (CS TRIDENT) RELATIVEMENT À LA LOCATION DE TERRAINS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures procède annuellement à la location de terrains de soccer pour les besoins du Club de soccer Cap-Rouge Saint-Augustin (CRSA), appelé maintenant le CS Trident;

CONSIDÉRANT QUE les activités du Club de soccer CRSA (CS Trident) sont offertes à la clientèle de la Ville et à celle de la Ville de Québec pour l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE le Séminaire Saint-François possède des terrains de soccer sur son emplacement;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de ces terrains est complémentaire à l'utilisation des terrains situés dans les installations de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de location doit être renouvelée annuellement pour permettre au Club de soccer CRSA (CS Trident) d'utiliser les terrains du Séminaire Saint-François;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et la greffière, ou leurs remplaçants, à signer une lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la Ville de Québec, le Séminaire Saint-François et le Club de soccer CRSA (CS trident) pour l'utilisation des terrains de soccer naturels et la location du terrain de soccer synthétique du Séminaire Saint-François pour la saison extérieure 2022, le tout conformément à la lettre jointe au sommaire décisionnel;

D'autoriser le paiement d'une somme maximale de 26 000,00 \$, plus les taxes au Séminaire Saint-François pour l'utilisation des terrains de soccer naturels et la location du terrain de soccer synthétique pour la saison extérieure 2022;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-715-10-512.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-142

TRAVAUX PUBLICS — DÉSIGNATION DE MANDATAIRES SIGNATAIRES VISANT LES VÉHICULES ROUTIERS DE LA VILLE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2020-149

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit désigner des mandataires signataires pour les certificats d'immatriculation et autres transactions de la Ville auprès la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE désigner comme mandataires pour signer tous les documents afférents à la Société de l'assurance automobile du Québec, pour tous ses véhicules de la Ville, pour les années 2022 et 2023, les personnes suivantes :

- Cimon Boily, Directeur du Service des travaux publics;
- Stéphane Dubé, Directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts;
- Marc Lachance, gestionnaire de flotte au Service des travaux publics;

D'abroger la résolution 2020-149.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-143

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 — LASALLE NHC INC. — ANALYSE DE BESOINS ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LES MARAIS ÉPURATEURS CONSTRUITS DU VERGER ET DE L'ARTIMON — APO-2021-011

CONSIDÉRANT QU'UN contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude englobant une analyse de besoins et une étude de faisabilité pour les marais épurateurs construits du Verger et de l'Artimon, a été adjugé à l'entreprise Lasalle NHC inc. le 22 juin 2021 à la suite de l'appel d'offres n° APO-2021-011, résolution 2021-280, pour un montant total de 85 025,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final daté du 18 février 2022 a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE les factures nos 1698, 1727, 1784, et 1853 ont été soumises par l'entreprise Lasalle NHC inc. pour un montant total de 82 825,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 1698, 1727, 1784 et 1853, pour d'un montant total de 82 825,00 \$, plus taxes, à l'entreprise Lasalle NHC inc., pour un contrat de services professionnels pour une étude englobant une analyse de besoins et une étude de faisabilité pour les marais épurateurs construits du Verger et de l'Artimon;

DE puiser les fonds sur le projet GTP-I-21-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-144

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉLECTROMÉCANIQUE — CIMA QUÉBEC S.E.N.C. — PANNEAUX À MESSAGES VARIABLES

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé à Cima Québec S.E.N.C., résolution 2021-272, pour des services professionnels en électromécanique dans le cadre de l'achat de panneaux lumineux par la Ville, pour un montant maximum de 34 635 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux pour les plans et devis à 40 %;

CONSIDÉRANT la facture n° 22201574 émise par Cima Québec S.E.N.C. datée du 28 janvier 2022, d'un montant de 10 818,75 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture n° 22201574;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 22201574, datée du 28 janvier 2022, pour un contrat de services professionnels pour des services en électromécanique dans le cadre de l'achat de panneaux lumineux par la Ville, à la firme Cima Québec S.E.N.C., au montant de 10 818,75 \$ plus taxes;

DE puiser les fonds sur le projet GTP-M-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-145

TRAVAUX PUBLICS — PROLONGATION DU CONTRAT DE VIDANGES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES — SANI-ORLÉANS INC. — APO-2018-008

CONSIDÉRANT la résolution 2018-214 du 22 mai 2018, relative à l'adjudication d'un contrat à l'entreprise Sani-Orléans inc., appel d'offres n° APO-2018-008, pour des services techniques pour les vidanges d'installations septiques, pour une durée de quarante-huit (48) mois;

CONSIDÉRANT QUE le contrat vient à échéance le 22 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2.11 de l'appel d'offres n° APO-2018-008, une modification au contenu du contrat peut faire l'objet d'une entente écrite entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser la prolongation du contrat de services techniques pour les vidanges d'installations septiques intervenu avec l'entreprise Sani-Orléans inc., appel d'offres n° 2018-008, jusqu'au 30 novembre 2022, pour un montant maximal de 95 000 \$, plus taxes;

D'autoriser un virement budgétaire de 35 000 \$, du poste budgétaire 02-415-10-411 vers le poste 02-415-40-445;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-415-40-445.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-146

**TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT
D'APPROVISIONNEMENT POUR DES RADIOS DE COMMUNICATION —
APO-2022-003**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° APO-2022-003, pour un contrat d'approvisionnement pour des radios de communication;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, une (1) seule soumission a été jugée conforme, soit celle de l'entreprise Novicom Technologies inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'approvisionnement de radios de communication, appel d'offres n° APO-2022-003 au soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Novicom Technologies inc., pour une période de cinq (5) ans, conformément à la demande publique de soumissions N°1572822, selon les prix unitaires de sa soumission datée du 18 mars 2022, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour une somme totale de 103 229,00 \$ plus taxes, incluant un plan d'entretien optionnel pour les 5 années;

DE puiser un montant de 49 599,00 \$ plus taxes sur le projet GTP-M-22-01 pour l'acquisition des radios de communication;

DE puiser un montant de 5 260,50 \$ plus taxes sur le poste budgétaire 02-320-10-332, pour l'année financière 2022 pour l'accès au réseau et le plan d'entretien;

DE prévoir au budget des années 2023 à 2026 les sommes requises pour l'accès au réseau et le plan d'entretien, sous réserve de l'approbation de ces budgets.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-147

**TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT RELATIF AUX
TRAVAUX DE MARQUAGE ANNUEL DES RUES, STATIONNEMENTS ET
VOIES CYCLABLES POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024 — APO-2022-004**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° APO-2022-004, pour les travaux de marquage annuel des rues, stationnements et voies cyclables pour les années 2022, 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois (3) soumissions et qu'elles ont été jugées conformes au niveau administratif et technique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de travaux de marquage annuel des rues, stationnements et voies cyclables pour les années 2022, 2023 et 2024, appel d'offres n° APO-2022-004 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Durand Marquage et associés inc., à compter de la date d'adjudication du contrat et ce, pour une période de trois ans, conformément à la demande publique de soumissions N° 1572879, selon les prix unitaires de sa soumission datée du 21 février 2022, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour une somme totale estimée à 629 568,60 \$, plus taxes;

D'autoriser un virement d'un montant de 40 000,00 \$ du poste budgétaire 02-415-10-411 vers le poste budgétaire 02-355-10-521;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-355-10-521;

QUE ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des budgets 2023 et 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-148

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 2 — GLACE-CONCEPT-EXPERTISE INC. — CONTRAT DE SERVICES POUR DES ACTIVITÉS HIVERNALES SUR LE LAC SAINT-AUGUSTIN POUR L'HIVER 2022 — AVIS-2021-002

CONSIDÉRANT la résolution 2021-467 du 23 novembre 2021 relative à l'octroi d'un contrat de gré à gré à la firme Glace-Concept-Expertise inc. pour la gestion des activités hivernales 2021-2022 sur le lac Saint-Augustin, pour une somme de 265 000,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Glace-Concept-Expertise inc. a procédé à l'ouverture du site le 7 janvier 2022 et a géré les opérations des activités jusqu'au 9 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'un premier paiement a été autorisé le 18 janvier 2022, résolution 2022-011;

CONSIDÉRANT la facture N° 1040 datée du 7 février 2022 émise par la firme Glace-Concept-Expertise inc. d'un montant de 106 000 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT QUE le Service des bâtiments, parcs et espaces verts recommande de procéder au paiement de la facture N° 1040;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture N° 1040 au montant de 106 000 \$ plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit un montant de 95 400 \$ plus taxes, à la firme Glace-Concept-Expertise inc., pour la gestion des activités hivernales sur le lac Saint-Augustin;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-713-12-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-149

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 278, ROUTE 138, SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE GP INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 278, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 4 285 651, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la demande d'aménagement d'une porte extérieure à double battant avec imposte, selon les plans conçus par Katia F-Lemieux intitulés « Élévation façade bâtiment Pitou Minou local #80 » datés du 22 février 2022 et à la condition que le modèle de porte implanté soit le même que celui des autres portes extérieures à battant sur ce bâtiment.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-150

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 148, RUE D'AMSTERDAM — WOLSELEY AQUEDUC

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 148, rue d'Amsterdam, connu et désigné comme étant le lot 6 055 213, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'affichage sur le bâtiment pour l'occupant principal (Wolseley) selon le Plan des enseignes par Enseignes FX Boisvert, N° de projet « Enseignes » daté du 10 février 2022.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-151

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 274, RUE DE ROTTERDAM — CONSTRUCTION GERMAIN INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 274, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 6 288 230, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un nouveau bâtiment industriel incluant l'aménagement du terrain, avec les conditions suivantes :

- conserver ou planter une bande boisée le long de lignes de lot en cour arrière dont la largeur serait à ajuster en fonction des contraintes réelles de manœuvres pour les véhicules lourds;
- réaliser un aménagement paysager supplémentaire aux pieds de la clôture et des bollards, à gauche du bâtiment principal, de manière à dissimuler ceux-ci;

Le tout selon les documents suivants :

- Plan de projet d'implantation et d'aménagement du terrain par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 3207, révision 3 datée du 24 mars 2022;
- Plan d'architecture par Gaétan Dallaire, architecte, numéro de dossier QC-03-21-7509-Q1483, daté du 6 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-152

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 245, RUE DE SINGAPOUR — MINI ENTREPÔT ST-AUG NORD (GESTION COUVRENS INC.)

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 245, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 284 232, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation de deux (2) enseignes directionnelles selon le Plan des deux enseignes directionnelles par Posimage, N° de projet LB-2021-366-03 daté du 17 février 2021 et à la condition que les enseignes soient installées à un minimum de 3 m du pavage, sans empiéter dans l'emprise de la rue.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2022-153

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 20, RUE DE TOULON — COUCHE-TARD #0975

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 20, rue de Toulon, connu et désigné comme étant le lot 2 814 744, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la demande d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques avec cabinet de distribution électrique, le tout selon les documents suivants :

- Plan de projet d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 3333, daté du 4 mars 2022;
- Plan de disposition du site, par Éric Potvin, ingénieur, dessin n° SL008, projet n° S13512B, révision D, daté du 16 mars 2022;
- Charte graphique des bornes portant le numéro de code ABBTH184CT01 et datée du 2 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

2022-154

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES — 20, RUE DE TOULON — COUCHE-TARD #0975 — CONSTRUCTION HORS-SOL DANS UNE COUR AVANT

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogations mineures du 20, rue de Toulon.

CONSIDÉRANT QU'en date du 2 mars 2022, M. Simon Bérubé a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 16 mars 2022 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogations mineures au plus tard le 5 avril 2022, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'autoriser les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil d'autoriser les dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogations mineures pour le 20, rue de Toulon, connu et désigné comme étant le lot 2 814 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'implantation d'un ensemble de constructions hors-sol associées à un usage autorisé, soit deux (2) bornes de recharge pour véhicules électriques avec cabinet d'alimentation électrique avec une marge de recul avant adjacente à la rue de New-York à 5,60 m au lieu de 15 m et une marge de recul avant adjacente à la rue de Toulon de 6,55 m au lieu de 15 m comme prescrit au *Règlement de zonage n° 480-85*;

Le tout, selon les plans et documents suivants :

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022 (SUITE)

- Plan de projet d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 3333, daté du 4 mars 2022;
- Plan de disposition du site par Éric Potvin, ingénieur, dessin no SL008, projet no S13512B, révision D, daté du 16 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2022-155

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2022-682 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-636 POUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF SUR LES ENJEUX ENTOURANT LE LAC SAINT-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2022-682 modifiant le Règlement n° 2020-636 pour la constitution d'un comité consultatif sur les enjeux entourant le lac Saint-Augustin* a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2022-682 modifiant le Règlement n° 2020-636 pour la constitution d'un comité consultatif sur les enjeux entourant le lac Saint-Augustin*;

D'adopter le *Règlement n° 2022-682 modifiant le Règlement n° 2020-636 pour la constitution d'un comité consultatif sur les enjeux entourant le lac Saint-Augustin*.

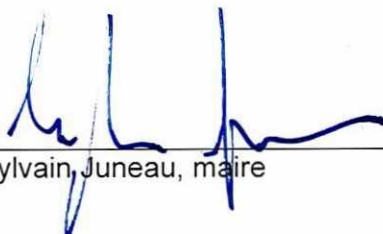
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 19 h 50.


Sylvain Juneau, maire


Marie-Josée Couture, greffière